

## Mariage

### Liste des documents à fournir pour le mariage civil

- Carte d'identité (UE) ou passeport valable
- Acte de naissance, datant de moins de 6 mois  
Pour les pays de l'Union Européenne: Acte national (copie intégrale) traduite par un traducteur assermenté ou acte de naissance multilingue (Modèle A) suivant la convention n° 16 de la [Commission Internationale de l'Etat Civil](#)  
Pour tous les pays hors UE comprenant le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord: Acte de naissance national (acte intégral original) avec **APOSTILLE ou légalisation de signature** selon la Convention de La Haye du 5 octobre 1961. Plus d'informations sur le site de la [Conférence de La Haye de droit international privé \(HCCH\)](#)
- Certificat de résidence, datant de moins de 3 mois, uniquement pour les personnes n'ayant pas leur domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg.  
(Le domicile des résidents du Grand-Duché sera vérifié par l'officier de l'état civil dans le Répertoire National au moment de la remise du dossier. En cas d'incohérences, un certificat de résidence devra quand-même être fourni).
- Pièces relatives au divorce: acte de mariage muni d'une mention de divorce, respectivement le jugement de divorce avec mention de l'entrée en force de chose jugée.
- Acte de décès du conjoint précédant (le cas échéant)
- Preuve de l'existence d'une déclaration de partenariat (le cas échéant)
- Certificat de capacité matrimoniale
  - Un certificat de capacité matrimoniale est nécessaire pour les ressortissants des pays suivants : Albanie, Belgique, Bulgarie, Cap Vert, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Moldavie, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Suisse, Suède et Turquie.
  - Allemagne et Autriche : Ehefähigkeitszeugnis. Pour l'Allemagne, une traduction de tous les documents en allemand est nécessaire. L'état civil de Luxembourg fera la demande auprès de la dernière commune de résidence en Allemagne.
  - États-Unis : Affidavit (Ambassade)
  - Grande-Bretagne: Affirmation of Marital Status (Ambassade)
  - Irlande: Certificat de coutume et de célibat (Ambassade)
- A défaut d'un certificat de capacité matrimoniale : Certificat de célibat (Brésil : Certidão Negativa) et un certificat de coutume délivré par l'ambassade (il s'agit d'un extrait des lois et règlements du mariage dans le pays d'origine).

Tous les documents provenant de pays hors de l'UE doivent être munis de l'APOSTILLE ou d'une légalisation de signature !

## Avis important

### Date de la célébration du mariage

- La date et l'heure de la célébration du mariage sera fixée en commun accord avec l'officier de l'état civil lors du dépôt de toutes les pièces nécessaires à la publication du mariage. Un délai de 10 jours est à respecter après la publication de l'avis officiel.
- Les mariages civils sont célébrés les mercredis, jeudis et vendredis.

### Témoins

- Le code civil ne prévoit pas de signature d'éventuels témoins.

### Enfants

- S'il y a un enfant commun né avant le mariage, prière de le signaler à l'officier de l'état civil lors de la remise du dossier de mariage.

### Remise du dossier

- La remise du dossier se fera uniquement sur rendez-vous et en présence des deux futurs conjoints.
- Numéros de téléphone pour fixer un rendez-vous : 4796-3020 ou 4796-2630.
- A l'exception des ressortissants de nationalité allemande, dont les documents doivent être traduits en Allemand et à l'exception des actes internationaux dûment remplis, les pièces fournies doivent être rédigées en français, allemand ou anglais. La liste des traducteurs assermentés établis à Luxembourg peut être consultée ici : [Ministère de la Justice - Liste des traducteurs et interprètes assermentés](#).

### Cérémonie

- A l'occasion de la célébration des mariages civils à l'Hôtel de Ville, la famille et les amis sont les bienvenus pour fêter cet événement avec les mariés. Veuillez limiter le nombre d'invités à 15 – 20 personnes.
- L'organisation de réceptions privées à l'Hôtel de Ville n'est pas autorisée.